

Rapport synthétique

sur les informations financières de

la commune





Joint au CA 2020 et au BP 2021

La loi NOTRé du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour plus détails et davantage d'explication, il est possible de consulter le rapport présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

En l'absence de précision, les montants indiqués dans les tableaux du présent document sont en milliers d'euros.

Sommaire

1. L	Le contexte fiscal et économique	4
	Une évolution historiquement basse des bases de fiscalité	4
	Une taxe d'habitation supprimée	4
	compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des département	ents4
	et par la mise en place d'un coefficient correcteur	4
	Et enfin des dotations de l'État qui stagnent	5
	Taux d'inflation en France	5
	Taux d'intérêts	5
	Taux de chômage en France	5
	Nombre de bénéficiaires du RSA en France	5
	La hausse du déficit public	6
	La hausse de la dette publique	6
2. L	L'environnement économique et social local	6
	La population de référence	6
	Le marché de l'emploi local	6
3. L	La situation financière fin 2020	7
	Présentation synthétique des résultats, soldes de gestion et ratios	7
	L'en-cours de la dette	7
	L'évolution de l'annuité de remboursement de la dette (hors futurs emprunts.	8
	Le bilan financier de la pandémie	8
	Les coûts indirects de la pandémie	9
4. L	Le contexte du budget 2021	9
	La prise en charge du FPIC par la communauté de communes	9
	Le transfert de l'eau et de l'assainissement	9
	Le transfert de la gestion des eaux pluviales	10
	Le transfert du « contingent incendie »	10
	Le transfert de la défense incendie	10
	La prise en charge des travaux d'investissement non terminés	10
5. L	Les conséquences incertaines de la pandémie	10
	Un confinement dur ?	10
	Le coût des autorisations spéciales d'absence	10
	Le coût de l'absentéisme	11
6 1	e hudget de fonctionnement 2021	11

Les charges à caractère général	11
Les frais de personnel	11
La dotation au CCAS	11
Les subventions aux associations	11
Les produits des services	11
La revalorisation des valeurs locatives cadastrales	11
La taxe sur les droits de mutation	11
Les autres produits de gestion courante	12
7. L'investissement 2021	12
7.1. Les recettes d'investissement	12
Les restes à réaliser (RAR) recettes	12
Les subventions d'investissement	12
7.2. Les dépenses d'investissement 2021	12
Les restes à réaliser	12
Les nouveaux investissements	13
La construction du budget	13
La réalisation d'un lotissement communal	14
Les emprunts	14
8. Les perspectives au-delà de 2021	14
Les hypothèses de la prospective	14
Une section de fonctionnement légèrement excédentaire dans la durée	15
Le retour à une épargne nette positive	15
Les possibilités d'investissement hors emprunts	16
L'en-cours de la dette	16
L'évolution de l'annuité d'emprunt (nouveaux emprunts inclus)	16
Les ratios d'endettement du budget principal	16
La réalisation des investissements suivants	17
9. Des ambitions fortes dans un contexte incertain	17
10. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement	20

1. Le contexte fiscal et économique

Les pages qui suivent détailleront des résultats financiers 2020 relativement corrects, au regard des budgets que nous avons connus depuis 2008. Mais elles montreront aussi que malgré des hypothèses freinant au maximum les dépenses de fonctionnement, les marges de manœuvre restent plus que restreintes à moyen terme (très faible excédent de fonctionnement, très peu d'épargne nette).

C'est notamment la résultante de la réforme fiscale :

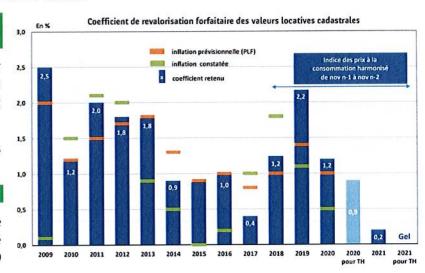
Une évolution historiquement basse des bases de fiscalité

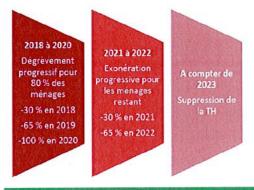
+0,2 %, décidée par l'État, basée sur l'indice des prix à la consommation entre novembre de l'année N-1 et novembre de l'année N).

Moins de 4.000 € de recettes supplémentaires.

Une taxe d'habitation supprimée...

Sur 2.324 « foyers TH » à Liverdun, ce sont 1.835 foyers qui ont été totalement exonérés en 2020 (soit 79 %).





La suppression pour les 20 % des contribuables les plus aisés se fera de manière progressive de 2021 à 2023.

La fin de la taxe d'habitation pénalise la commune car les prochaines constructions de logements locatifs conventionnés (projet Plaine Champagne 2, rue Chopin, espace central au Rondchêne) ne généreront plus aucunes recettes fiscales supplémentaires (ces logements sont exonérés de taxes foncières).

... compensée par le transfert aux communes de la taxe foncière sur

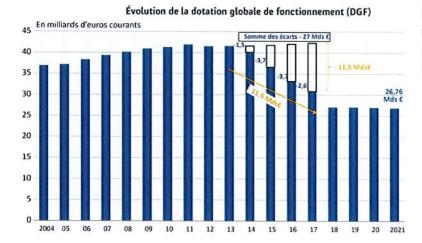
les propriétés bâties (FB) des départements..

En 2021, le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux de FB communal et départemental de 2020. Les communes conservent le pouvoir de taux sur la base de ce taux global.



Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement. Un coefficient correcteur est donc mis en place.

Et enfin des dotations de l'État qui stagnent



Les dotations de l'Etat sont globalement stables. C'est donc chaque année une perte relative de ressources égale au montant de l'inflation.

Taux d'inflation en France

En moyenne annuelle, l'inflation d'ensemble serait de +0,5 %, après +1,1 % en 2019.

Taux d'intérêts

Bien que 2021 sera une année de reprise du PIB et de l'inflation, les taux directeurs devraient rester à leur plancher historique (source : Caisse des dépôts et consignations).

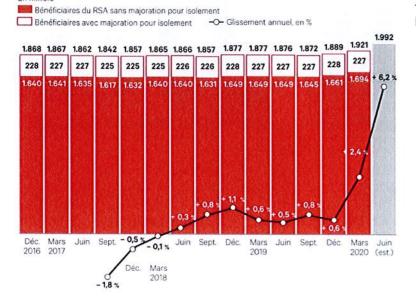
Taux de chômage en France

Le taux de chômage est retombé à 8 % à la fin de l'année, retrouvant quasiment son niveau de la fin 2019.

Nombre de bénéficiaires du RSA en France

Le seuil de 2 millions de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) vient d'être franchi.

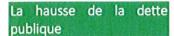




Jamais en onze ans d'existence cette prestation n'avait connu telle demande

La hausse du déficit public

L'effondrement de l'économie en 2020 remet en cause la perspective d'une résorption à moyen terme.



Le montant de la dette s'élèvera à plus de 2 600 Mds en 2021. Le taux d'endettement (Dette/PIB) -2,0%
-4,0%
-3,5%
-5,1%
-4,0%
-3,5%
-5,1%
-4,0%
-3,5%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%
-3,0%

Comparaison et évolution de la trajectoire du déficit

va s'installer à un niveau proche de 120 %.

0,0%

2. L'environnement économique et social local

La population de référence

La population légale est désormais de 6.050 habitants (contre 6.148 l'année dernière).

Le marché de l'emploi local

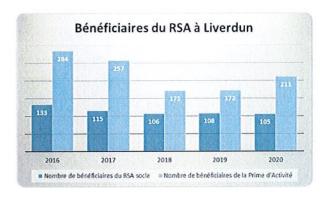
À Liverdun, au 15 décembre 2020, on comptabilisait 321 demandeurs d'emploi (contre 333 fin 2019).

À cette même date, 240 demandeurs d'emploi étaient indemnisables (contre 250 fin 2019).

Le nombre de bénéficiaires du RSA socle fin 2020 était de 105 (108 fin 2019).

Nous nous inquiétons évidemment des répercussions de la crise que nous traversons sur le marché de notre emploi local.





3. La situation financière fin 2020

En l'absence de précision, les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

Présentation synthétique des résultats, soldes de gestion et ratios

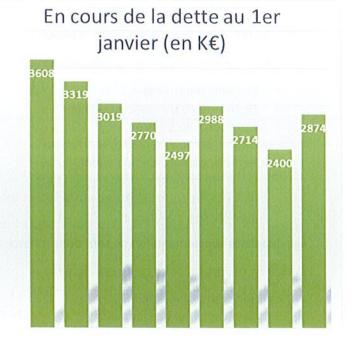
	CA 16	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	Variation 2019 2020	Variation moyenne 2016 2020
Produits des services (70)	623	683	697	687	562	-18,2%	-2,4%
Impôts et taxes (73)	2577	2600	2690	2729	2825	3,5%	2,4%
Dotations et participations	1213	1164	1135	1092	1138	4,2%	-1,6%
Autres produits de g° (75)	138	107	60	45	44	-2,6%	-17,0%
Atténuat° de charges (013)	108	168	39	41	50		-13,4%
Transf. ch.,diff. réalisat° (776), travx régie (722)=ch.042, qu-part BEA (752)	21	40	51	57	270	375,0%	291,8%
Total des produits de gestion	4682	4762	4672	4651	4890	5,1%	1,1%
Charges à caractère q ^{al} (011)	1053	859	878	926	964	4,0%	-2,1%
Personnel (012)	2603	2620	2550	2576	2393		-2,0%
Autres charges de g° (65)	586	551	543	549	528		-2,5%
Total des charges de gestion	4243	4030	3971	4051	3884	-4,1%	-2,1%
EPARGNE DE GESTION	439	732	701	600	1006	67,7%	32,3%
Produits exceptionnels	18	250	337	414	103	-75.2%	113.9%
Charges exceptionnelles	226	429	371	317	1180	271.8%	105.7%
Intérêts d'emprunts	106	93	81	69	60		-10,8%
EPARGNE BRUTE	125	460	586	628	-131	-120,9%	-51,2%
Remboursement en capital de la dette	273	272	314	314	326	3,7%	4,9%
EPARGNE NETTE	-148	188	272	313	-457	-246,1%	52,5%
Recettes d'investissement hors emprunt	137	330	488	315	550	74,6%	75,1%
CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	-10	518	759	628	93	-85,2%	-253,2%
Dépenses d'investissement	196	463	786	420	898	113,6%	89,4%
BESOIN DE FINANCEMENT	206	-55	26	-208	805	-487,1%	72,5%
NOUVEAUX EMPRUNTS D	0	763	40	1	800	THE STREET STREET	
Variation du fonds de roulement	-206	818	14	209	-5	-102.4%	-24.4%
Reprise des résultats antérieurs	115	-92	727	739	1494		300,5%
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	-92	727	740	948	1489	57,1%	-431,0%
En cours de la dette au 1er janvier	2770	2497	2988	2714	2400	-11,6%	-3,3%
Capacité de désendettement (en années)	22	5	5	4	-18	-522,5%	-45,7%

L'en-cours de la dette

L'en-cours de la dette a diminué de plus de 50 % et est passé de 4.987.000 € en 2009 à 2.874.000 € au 1^{er} janvier 2021.

On constate que l'encours de la dette a augmenté de 474.000 € en 2020, alors que la commune a emprunté 800.000 €, preuve que la commune poursuit son désendettement.

- > 13 emprunts.
- 5 établissements prêteurs.
- Taux compris entre 0 % à 5,22 %.
- 9 emprunts à taux fixes.
- > 4 emprunts à taux variables.

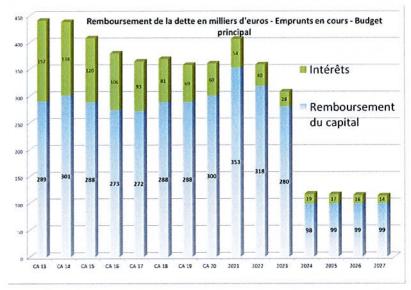


CA 13 CA 14 CA 15 CA 16 CA 17 CA 18 CA 19 CA 20 2021

L'évolution de l'annuité de remboursement de la dette (hors futurs emprunts.

Les remboursements de la dette vont fortement diminuer en 2024. Ainsi, 3 emprunts se terminent en 2023 :

- 800.000 € (travaux au château Corbin et à l'école Dolto).
- 1.500.000 € (des travaux au château Corbin).
- 720.646 € (réaménagement de 8 prêts).



Le bilan financier de la pandémie



Nous avions prévu que la pandémie aurait de fortes conséquences sur les finances de la commune. Or, ce n'a, pour l'instant, pas été le cas.

Le 1^{er} confinement a engendré des économies en raison de la suppression des services péri et extrascolaires lorsque les écoles ont dû fermer :

Suppression des transports scolaires : 30.000 €.
 Suppression d'activités scolaires : 14.000 €.
 Fermeture de la cantine : 2.300 €.
 Fermeture de la garderie : 1.400 €.

D'autres économies ont également été générées :

Électricité: 8.000 €.
 Protocole / fêtes: 2.000 €.
 Carburant: 3.000 €.
 Suppression des astreintes: 1.200 €.

- Subventions aux associations : 14.600 € (dont 13.000 € pour l'Office municipal d'animation).

Ainsi, 76.000 € environ n'ont pas été dépensés.

Toutefois, certaines dépenses supplémentaires ont dû être engagées :

Produits d'entretien : 4.000 €.
Distributeurs de savon et papier : 1.500 €.
Gel hydro alcoolique : 1.200 €.
Heures complémentaires (entretien) : 5.200 €.
Remplacement rapide d'agents : 1.200 €.

- Outils de communication numérique : 3.200 € (pour les écoles).

- Remplacement d'agents en autorisation spéciale d'absence : 24.000 € (8.000 € par mois d'octobre à décembre 2020).

Les dépenses supplémentaires se sont donc montées à 40.000 €.

Certaines recettes n'ont pas été encaissées :

2	Redevance garderie :	11.000 €.
=	Redevance service jeunesse :	26.000 €.
<u>_</u>	Loyers :	1.300 €.
7	Locations de salles :	11.000 €.

Les recettes perdues se montent donc à 49.000 € environ.

Au final, la pandémie aura coûté en 2020 environ 13.000 €. Nous verrons par la suite que cela sera plus important en 2021.

Les coûts indirects de la pandémie

Les chiffres qui précèdent ne tiennent pas compte de coûts indirects qu'il est difficile de chiffrer, avec en particulier l'absentéisme pour Covid avéré ou plus encore lorsqu'un agent est « cas contact ».

Enfin, il faut rappeler ici que les agents dont les services ont été fermés pendant le 1^{er} confinement ont été placés en autorisation spéciale d'absence. Cela représente 9.889 heures, pour un montant théorique estimé à 180.000 €.

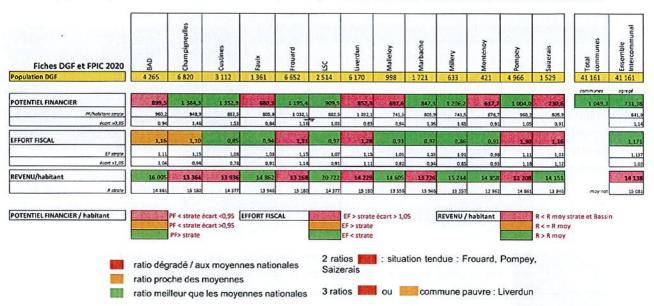
4. Le contexte du budget 2021

La prise en charge du FPIC par la communauté de communes

Depuis l'année 2017, un pacte de solidarité financière a été instauré entre les communes du Bassin de Pompey.

Les communes considérées comme pauvres voient leur fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) directement et intégralement pris en charge par la communauté de communes.

Liverdun, qui remplit les 3 critères nécessaires, est aujourd'hui la seule commune dans cette situation.



Ainsi, le Bassin de Pompey prendra en charge le FPIC, pour un montant d'environ 57.000 euros.

Le transfert de l'eau et de l'assainissement

Les compétences eau potable et assainissement ont été transférées à la communauté de communes le 1^{er} janvier 2020. Cela intègre la gestion des eaux pluviales et la défense incendie.

Le personnel qui exerçait son activité à titre essentiel pour l'eau ou l'assainissement a été transféré au Bassin de Pompey.

La commune devra payer au Bassin de Pompey environ 20.000 € par an pour la consommation d'eau dans les bâtiments ou équipements communaux.



Le transfert de la gestion des eaux pluviales

Le Bassin de Pompey va imputer les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales sur son budget principal,

et non sur son nouveau budget assainissement.



Pour financer cette dépense, les allocations de compensation des communes seront réduites du coût de ce service. Le montant applicable à chaque commune a été fixé par une CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de manière forfaitaire.

20.848 € par an seront déduits des allocations de compensation de Liverdun. Il s'agit, pour le budget communal, d'une dépense de fonctionnement

supplémentaire.

Le transfert du « contingent incendie »

Le Bassin de Pompey le payera directement (167.900 €), mais cela baissera d'autant l'allocation de compensation.



Le transfert de la défense incendie

Pour financer le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie, les allocations de

compensation des communes seront réduites du coût de ce service, pour un montant annuel de $10.099 \in$.



La prise en charge des travaux d'investissement non terminés

Certains travaux d'investissement relevant des budgets annexes M49 n'ayant pu être achevés avant le 31 décembre 2020 (dessablage de la station d'épuration), les montants restant à payer (5.548 € d'études et 86.190 € de travaux) le seront par la commune sur son budget général. Cela sera neutre pour le budget car le Bassin de Pompey nous remboursera à la fin des travaux.



5. Les conséquences incertaines de la pandémie



Il est difficile d'estimer les incidences de la pandémie sur notre budget. Chaque évolution de la situation et chaque décision du gouvernement ou du président de la République peut remettre en cause les hypothèses prises en compte.

Un confinement dur?

Si un confinement dur était décidé, c'est-à-dire si les écoles et les services péri et extra scolaires étaient fermés, les incidences seraient à peu près identiques à celles constatées en 2020.

Ce n'est pas l'hypothèse que nous avons retenue. Ainsi, cette année, la commune va subir les coûts supplémentaires liés à la pandémie (remplacement d'agents, perte de location de salles, matériel de désinfection...) sans pour autant les compenser, comme en 2020, par des charges en moins (suppression de bus scolaires par exemple).

Le coût des autorisations spéciales d'absence

La plus forte incidence serait le coût de remplacement des agents dits « à risques » et par conséquent placés en ASA (autorisation spéciale d'absence), à savoir environ 10.000 € par mois (ou 8.000 € si on compense par la subrogation de la sécurité sociale).

Le coût de l'absentéisme

On peut d'ores et déjà anticiper une hausse de l'absentéisme (Covid avéré, agents « cas contact »).

6. Le budget de fonctionnement 2021

Les charges à caractère général

Le niveau des dotations de l'État nous impose d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement et de ne pas les augmenter.

Quelques dépenses supplémentaires seront néanmoins prévues :

- 12.000 € pour la location de l'ancien Crédit mutuel, compensés pour partie par la fin de la location du logement au Pré Saint-Nicolas.
- 0 10.000 € pour l'organisation de manifestations estivales, qui revêtiront une importante toute particulière cette année, après plus d'un an de privations liées à la Covid-19, et contribueront à notre attractivité touristique et à notre dynamisme social et culturel.

Les frais de personnel

Les charges de personnel devront être contenues avec rigueur, d'autant que l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité) tire chaque année ces dépenses vers le haut (au minimum +1,5 % par an).

Les remplacements d'agents absents (en arrêt maladie, pour Covid-19 ou parce que cas contact) dans les services où une présence est obligatoire (périscolaire, gardiens) influeront de façon substantielle sur les frais de personnel.

La dotation au CCAS

La dotation au CCAS s'était élevée à 155.000 € en 2020, somme nettement inférieure aux années précédentes du fait d'un remboursement maladie important.

Cette dotation, qui devrait être de l'ordre de 180.000 € en 2021, sera précisée lors du vote du budget.

Les subventions aux associations

L'enveloppe des subventions au secteur associatif sera légèrement augmentée, pour tenir compte du confinement « dur » en 2020 et de notre volonté politique d'avoir une vie associative dynamique dans notre commune.

Les produits des services

Ces recettes sont habituellement assez stables d'une année sur l'autre, puisque les services facturés évoluent peu en quantité. En revanche, cette année, elles seront sensiblement augmentées par rapport aux recettes de l'année dernière car des services périscolaires et extrascolaires avaient été supprimés à partir de mars 2020.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales

Les revalorisations évoquées ci-avant (+0,2 %) ne s'appliquent désormais que sur la taxe foncière.



CONTRATS DE TRAVAIL

En 2021, le produit fiscal supplémentaire, à base physique inchangée, sera d'environ 3.800 €

La taxe sur les droits de mutation

Cette taxe, qui frappe tout acheteur d'un bien immobilier, a représenté 198.000 euros en 2020, chiffre très au-dessus de la moyenne (134.000 € en moyenne entre 2015 et 2019).

Nous prévoyons 140.000 € en 2021.

Les autres produits de gestion courante



Les recettes des locations de salle des fêtes qui, habituellement, sont de l'ordre de 17.000 euros par an, vont, comme en 2020, considérablement baisser puisque leur utilisation est actuellement interdite.

7. L'investissement 2021

7.1. Les recettes d'investissement

Les restes à réaliser (RAR) recettes

Il s'agit d'abord des subventions inscrites au BP 2020 et obtenues, mais qui n'ont pas été intégralement versées, soit 494.000 €.

Il s'agit également de la vente :

- de la parcelle « Paulin » route de Pompey, au budget annexe du lotissement, pour 270.000 €,
- des immobilisations financées par la commune pour le Bassin de Pompey au titre de l'eau et de l'assainissement telles que les derniers travaux réalisés sur la station d'épuration (220.000 €) ou des branchements d'eau potable (5.200 €).

Au final, les RAR recettes se montent à 989.264 €.

Les subventions d'investissement



En plus des subventions déjà obtenues avant le vote du budget et inscrites en restes à réaliser, des subventions ont été sollicitées courant janvier 2021, selon les délibérations prises en conseil municipal le 20 janvier.

12 dossiers ont été déposés, pour montant de subventions espérées de 160.605 €.

À cela s'ajoute une demande de subvention à l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour le parking Lerebourg, au titre de la gestion du temps de pluie en milieu urbain. L'aide espérée serait de 24.000 €.

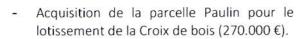
Ces subventions ne pourront pas être inscrites au budget tant qu'elles n'auront pas été obtenues (en général en milieu d'année).

7.2. Les dépenses d'investissement 2021

Les restes à réaliser

Seront en premier lieu inscrits au BP 2021 les restes à réaliser, c'est-à-dire les investissements engagés juridiquement (=commandés) et non payés fin 2020, pour un montant total de 1.011.000 €.

Il s'agit pour l'essentiel des études et travaux suivants :





Vue, depuis la pergola, de la façade conservée de la halle côté bords de Moselle, avec la rampe d'accès aux locaux du club d'aviron

- Travaux Lerebourg (507.000 €) et études correspondantes (23.000 €).
- Remplacement de l'éclairage de la salle D. Bianchi (21.000 €) et du stade Wagner (25.000 €).
- Projet « nature en ville » (20.000 €).
- Restauration de la chapelle Bel Amour (16.000 €).

- Fin des travaux d'assainissement sur la station d'épuration, pour le compte du Bassin de Pompey (86.000 € de travaux et 5.000 € d'études).

Les nouveaux investissements

En plus des restes à réaliser ci-dessus, nous prévoyons essentiellement :

- Environnement cadre de vie :
 - o Travaux d'aménagement de la friche Lerebourg tranche 2021, pour un total de 220.000 € hors restes à réaliser ci-avant (voir en annexe 2 pour plus de détails). Rappel de la part communale hors subvention en annexe
 - Achat d'un immeuble insalubre route de Pompey (68.000 €).
 - o Nature en ville tranche 2021 (10.000 €).
- Transition énergétique :
 - o Remplacement de l'éclairage du court de tennis couvert par des Led (10.000 €).
 - Étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation notamment thermique de l'école Provence – Champagne (22.000 €).
- Sport jeunesse enfance scolaire :
 - o Création d'un circuit de pump-track route de Frouard (90.000 €).
 - o Réalisation d'une aire de jeux route de Pompey, pose d'un pare-ballons sur le terrain de sport en accès libre sur le Plateau et amélioration des jeux sur l'aire de loisirs Lerebourg (76.000 €).
 - o Création de 3 aires de jeux dans les écoles maternelles (38.000 €).
- Tourisme :
 - o Réouverture du sentier historique des Lavandières (86.000 €).
 - Études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking derrière le 6, place de la Fontaine (15.000 €).
 - o Achat de panneaux pour les sentiers pédestres (7.500 €).
- Entretien du patrimoine :
 - Mise en conformité de la chaufferie de l'école du Rond-chêne (7.000 €).
 - o Traitement des fissures de la mairie et mise en place d'un dispositif de surveillance (30.000 €).
- Accessibilité :
 - Travaux d'accessibilité du stade Wagner et des courts de tennis extérieurs (44.000 €)
 - Travaux d'accessibilité de l'école du Rond-chêne (38.000 €).
- Associations : Remplacement du sol du court de tennis couvert (4.000 €).
- Numérique : Refonte du site internet (15.000 €).
- Prévention des risques :
 - o Pose de filets rue du Pisuy (23.000 €).
 - o Abattage d'arbres rue du Pisuy (10.000 €).
- Autres : Acquisition de 15 défibrillateurs (15.000 € TTC) dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Bassin de Pompey et les communes membres.

La construction du budget

Le fait que certaines recettes telles que les cessions d'actifs et les subventions non notifiées ne peuvent pas être inscrites au budget lors de son approbation en mars vont nous conduire à procéder en plusieurs étapes :

- En mars, un maximum d'investissements seront inscrits au budget en fonction des recettes ellesmêmes inscrites et des excédents de fonctionnement qui pourront être transférés en investissement.
- Au fur et à mesure de l'obtention des subventions ou des cessions d'actifs, de nouveaux investissements seront inscrits à due concurrence, par délibération modificative approuvée en conseil municipal, par exemple :
 - o Démolition de la maison insalubre de la parcelle HOUIN (35.000 €).
 - o Travaux de sécurisation du mur de soutènement du lavoir (42.000 €).
 - o Etc.

La réalisation d'un lotissement communal



En 2020, lors de sa séance du 17 juin 2020, le conseil municipal a approuvé la réalisation d'un lotissement communal sur le terrain situé à l'angle de la route de Pompey et de la rue de la Croix de Bois. Un budget annexe du lotissement a d'ailleurs été voté. Il conviendra cette année encore d'élaborer et de voter ledit budget annexe.

Les emprunts

Nous ne ferons pas d'emprunt en 2021.

8. Les perspectives au-delà de 2021

Les hypothèses de la prospective

Section de fonctionnement :

- 1. Impôts et taxes :
 - a. Hausse des bases de 0,5 % par an à partir de 2022 (+0,5 % par an correspond à la moyenne des hausses des 2 dernières années). Pour mémoire, la précédente prospective prévoyait +0,9 % et celle d'avant +1,5 % par an.
 - b. Aucune perte pour la commune suite à la suppression de la TH, hormis le fait que les logements sociaux sont exonérés de taxes foncières pendant 20 ans alors que la taxe d'habitation était appliquée. Les prochaines constructions de logements locatifs sociaux (Champagne 2, rue Chopin, « anciennes tours SLH ») n'amèneront donc aucune recette supplémentaire.
 - c. Prise en compte de la construction de quelques maisons d'habitation chaque année.
 - d. Estimation relativement optimiste de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (140.000 € par an.
- 2. Augmentation des charges à caractère général incompressibles et des charges de gestion limitée à 0,5 % par an en valeur.
- 3. Charges de personnel contenues au maximum :

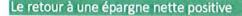
- En ne remplaçant pas systématiquement les agents en retraite ou muté, mais en réfléchissant à l'organisation qu'il est possible de mettre en place. Les marges de manœuvre sont toutefois très limitées.
- En prenant un GVT de 1,5 % par an afin de maintenir une politique de ressources humaines qui ne freine pas les carrières.
- Incidences de la pandémie sur la masse salariale identique à 2020 en 2021.
- 4. Augmentation des produits des services (tout ce que la commune facture) de 1,1 % par an (ce qui nécessite d'augmenter les tarifs tous les ans).
- 5. Dotations et participation stables.
- 6. Hausse de 1 % par an des autres produits de gestion (loyers perçus).

Section d'investissement :

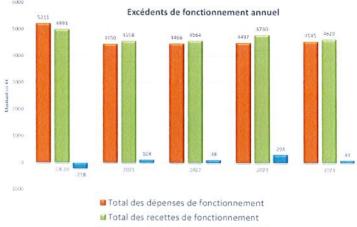
- 1. Acquisition, en 2021, des biens immobiliers suivants :
 - Terrain HOUIN exproprié : 68.000 € (inscrit au budget voté en mars).
 - o Ancienne agence du Crédit mutuel, qui accueillera la Maison de la solidarité et une antenne de la Maison France Services du Bassin de Pompey : 130.000 € (non inscrit au budget voté en mars).
- 2. La vente des biens immobiliers suivants :
 - En 2021 (non inscrits au budget voté en mars) :
 - o Terrains dits « espace central » : 65.000 €.
 - Ancienne mairie : 140.000 €.
 - Immeuble du CCAS : 110.000 €.
 - En 2022:
 - Terrain HOUIN exproprié et acheté en 2021 : 145.000 €.
 - o Immeuble accueillant le service jeunesse et le foyer Pernel : 140.000 €.
 - Maison rue du Levant : 40.000 €.
 - En 2023 et 2024 : biens vacants à hauteur de 30.000 € chaque année.
- 3. La réalisation d'un emprunt sur 20 ans de 400.000 € en 2024 au taux estimé de 1,5 %.

Une section de fonctionnement légèrement excédentaire dans la durée

Les efforts de maîtrise des dépenses permettent une section de fonctionnement légèrement excédentaire à condition de respecter scrupuleusement le « train de vie » correspondant aux hypothèses d'évolution des dépenses proposées, notamment l'évolution des charges à caractère général et de personnel qu'il faudra absolument contenir, et en réalisant le lotissement de la Croix de bois (visible sur le « pic » en 2023).



En maîtrisant les dépenses de fonctionnement selon les hypothèses présentées ci-avant,



Excédent de fonctionnement de l'année

l'épargne nette est en hausse et redevient positive en 2023 et 2024.

Epargne nette (en K€)

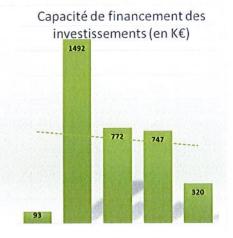
2024

Cet indicateur est favorable dans l'optique d'un emprunt en 2024.

Toutefois, sans les excédents générés par la vente des terrains viabilisés du lotissement de la Croix de Bois (bénéfice estimé à 180.000 €), l'épargne nette serait de -100.000 € en 2023.

Les possibilités d'investissement hors emprunts

Cette capacité est plutôt stable en 2022 et 2023, avant de baisser en 2024. Un emprunt sera donc nécessaire (estimé, à ce stade, à 400.000 €).



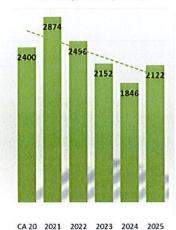
2022

2023

2024

L'en-cours de la dette

En cours de la dette nouveaux emprunts inclus au 1er janvier (en K€)



L'en-cours de la dette a largement baissé lors des deux derniers mandats (4.987.000 € en 2009. 2.400.000 € au 1er janvier 2020). En intégrant un emprunt de 400.000 €

fin 2024, on obtient le graphique ci-contre.

On constate une tendance à la baisse, ce qui signifie que les nouveaux emprunts seront compensés par les emprunts qui arrivent à leur terme.

CA 20

2021

L'évolution de l'annuité d'emprunt (nouveaux emprunts inclus)

Malgré un emprunt en 2024 (400.000 €), les remboursements de la dette

diminuent largement.

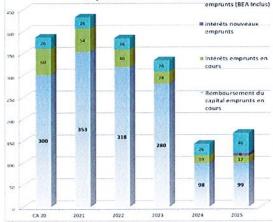
(amortissements et intérêts) Remboursement de la dette en K€ avec nouveaux = Re Remboursement du capital nouveaux emprunts (BEA Inclus)

Les ratios d'endettement du budget principal

Le ratio "capacité de désendettement" (= en cours de la dette / épargne brute), biaisé en 2020 en raison d'écritures comptables liées au transfert de l'eau et de l'assainissement, est défavorable en 2021 et 2022, favorable ensuite, permettant

> d'envisager un emprunt en 2024.





La réalisation des investissements suivants

Détail des projets d'immobilisations corporelles en K€ TTC

2021	2022	2023	2024	
15		0	0	
36	15	15	15	Nature en ville 60 K€ sur le mandat
35	10	10	10	
10	5	5	2	
6		6	15	
7	3	3	3	
2	4	1	1	
15	20	45	20	Dont vidéo-protection entrée de ville en 2023
5				
508		5	5	Terrain Croix de Bois : 270, Houin : 68, DUP pl Champ 2 : 35 Crédit mutuel : 130
639	57	90	71	
	15 36 35 10 6 7 2 15 5	15 36 15 35 10 10 5 6 7 3 2 4 15 20 5	15 0 36 15 15 35 10 10 10 5 5 6 6 6 7 3 3 2 4 1 15 20 45 5	15 0 0 0 36 15 15 15 35 10 10 10 10 10 5 5 2 6 6 6 15 7 3 3 3 3 2 4 1 1 15 20 45 20 5 508 5 5

Détail des projets de travaux (hors travaux en régie) en K€ TTC

	2021	2022	2023	2024	
Aires de jeux et de loisirs	76				Rte de Pompey : 48, Lerebourg : 9, pare-ballons : 13
Complexe sportif / autres équipements sportifs / Salle des fêtes Bianchi	164	50		100	2021 - Tennis : 17, pumptrack : 90, carrelage cuisine salle des sports : 8, éclairage Bianchi : 21, éclairage foot : 25 2022 - Pétanque : 50 2024 - Toiture salle des sports : 100
Mairie	47	5	5		2021 - Consolidation : 30, câblage : 10, éclairage : 6 faux plafond 1,5
Travaux de gros entretien du patrimoine	97	110	120	100	2021 - Cantine : 4, CTM : 16, Chapelle BA : 16 ; garde-corps Corbin : 13, mur cimetière : 23, relevage tombres abandonnées : 15, etc. 2022 - Dont rénovation immeuble 6, pl. de la Fontaine : 30 2023 et 2024 - Divers éléments du patrimoine, selon les besoins
Travaux d'accessibilité PMR / ERP	81	50			2021 - Stade Wagner et tennis : 44 2022 - Ad'AP salles Socio : 50
Mise en conformité électrique	11	10	10	10	Divers bâtiments, selon les rapports de contrôle
Travaux dans les écoles	57	10	177	177	2021 - Aire de jeux : 39 2023 à 2025 - 500 sur 3 ans pour l'école Provence - Champagne
Travaux de réparation de toiture	10	5	5	5	En fonction des problèmes rencontrés
Autres travaux	94	245	50	50	2021 - Mur sous lavoir : 44, démol/dépol HOUIN : 35 2022 - Parking 6, pl. de la Fontaine : 210
Travaux touristique	86				2021 - Sentier des Lavandières : 86
Lerebourg	750	321			Dont reste à charge communal : 415
Entretien des falaises	36	3	2	3	2021 - Fin du PPRMT : 36
RAR 2019 eau et assainissement	86				2021 - Travaux sur station d'épuration : 86
Pole d'échange multimodal (hors emprise Lerebourg)		79			
Total	1594	888	369	444	

9. Des ambitions fortes dans un contexte incertain

Outre un effet « ciseaux » généré par l'absence de dynamisme de nos recettes fiscales (nos dépenses vont donc, mécaniquement, même en étant attentifs, augmenter plus vite que nos recettes, et donc réduire d'année en année nos capacités d'investissement), il nous faut tenir compte d'un ensemble d'incertitudes, qui n'ont jamais été aussi fortes.

Certaines incertitudes sont globales, partagées par toutes les collectivités :

- Les effets de la réforme de la fiscalité locale seront-ils vraiment neutres ? On peut craindre que non. On mesure mal aujourd'hui les effets de cette réforme sur les critères de calcul des dotations de l'Etat. Le consultant en finances locales Michel KLOPFER évoque un « tsunami à venir » sur les potentiels fiscaux qui risque d'engendrer de grands bouleversements sur les dotations des collectivités. Malheureusement, il est à ce jour impossible d'avoir des données précises et des simulations sur ce sujet.
- Quelle sera l'évolution des bases cadastrales ? Le système mis en place actuellement, qui tient compte uniquement de l'inflation, sera-t-il modifié ?
- Sous quelle forme et dans quelle proportion l'État demandera-t-il aux collectivités de contribuer à l'effort national de réduction des déficits et de remboursement de la dette ? On peut craindre des baisses de dotations après la prochaine élection présidentielle. Rappelons-nous la baisse des dotations de l'État initiée en 2013, qui a bouleversé les prévisions faites pour les années suivantes.
- La région et le département auront-ils toujours suffisamment de ressources pour subventionner nos investissements ? Il faut rappeler que ces deux collectivités n'auront plus aucun pouvoir de taux dans les recettes fiscales qu'elles perçoivent.
- Combien de temps de la pandémie va-t-elle durer ? À chaque mois qui passe, le coût des agents en autorisation spéciale d'absence pour raison médicale et remplacés vient augmenter la masse salariale.
- Quelles sont les conséquences à moyen et long termes de la crise du coronavirus ? Tout laisse à croire que le chômage va augmenter dans les prochains mois, mais dans quelle mesure et avec quelles conséquences sur les aides sociales versées par le CCAS ?
- Les taux d'intérêt vont-ils rester aussi bas dans la durée? Dans la négative, les futurs emprunts coûteront plus cher. De plus, cela rendrait plus difficile l'accès des ménages au crédit immobilier, avec comme conséquence directe la baisse des recettes liées aux droits de mutation (estimés à 140.000 € par an).

D'autres incertitudes sont propres à notre commune :

- La commune va-t-elle réussir à vendre l'ancienne mairie ? Ce sont 140.000 € de recettes espérées.
- Le lotissement « de la Croix de bois », générateur de recettes, pourra-t-il être réalisé ? La propriétaire du terrain vient de décéder et la succession est en cours.
- Les autres ventes d'immeubles ou de terrains vont-elles aboutir au prix espéré ?
- Connaîtra-t-on de mauvaises nouvelles sur le patrimoine immobilier de la commune générant des dépenses imprévues (fissures de la mairie ou dans la salle de sport, mur du lavoir par exemple), ou sur le patrimoine naturel (falaise route de Villey-Saint-Etienne) ?

Rappelons également les spécificités de notre ville. Les recettes de la commune sont inférieures à celles des communes de la même strate de population. Contrairement à certaines communes du Bassin de Pompey, qui perçoivent des sommes très importantes au titre des allocations de compensation (issues de l'ancienne taxe professionnelle), Liverdun remboursera chaque année 379.436 € à la communauté de communes.

Dans le même temps, Liverdun a des dépenses plus importantes que les communes de la strate en raison de sa configuration géographique « en étoile » et des choix politiques, assumés, qui en sont la conséquence (tels les transports scolaires).

Enfin, depuis plusieurs années, les charges de fonctionnement ont été visitées pour les réduire sans baisser le service dû à la population. Aujourd'hui, même s'il reste quelques petites marges et elles seront utilisées, il n'est plus envisageable de les baisser sans diminuer les services, essentiels à une ville aussi éclatée que la nôtre.

Pour autant, le programme d'investissement 2021 présenté ci-avant démontre de fortes ambitions pour notre commune : attractivité touristique, équipements publics à destination de la jeunesse, résorption d'une friche industrielle, sécurisation, entretien de notre patrimoine.

Ces investissements se poursuivront tout au long de ce mandat.

Nous souhaitons être acteur de la transition énergétique (travaux d'isolation de bâtiments, changement de fenêtres, passage aux Led, panneaux solaires, « nature en ville », etc.).

Nous devons nous inscrire dans le « plan de relance » et accélérer la rénovation lourde de l'école Provence – Champagne (dès 2022).

Nous devons traiter la question des voitures dans le village médiéval (parking derrière le 6, place de la Fontaine).

Nous devons également prendre en compte le vieillissement de la population, la transition et la fracture numériques (antenne de la Maison France Service intercommunale), et plus généralement assurer des services de qualité.

Nous devons enfin entretenir de façon plus conséquente notre patrimoine vieillissant (salle des sports, courts de tennis, écoles...) et répondre à des obligations législatives (accessibilité des personnes handicapées, défibrillateurs) ou de sécurité (traitement de la falaise route de Villey-Saint-Etienne).

Ces investissements contribueront largement à l'attractivité de notre commune, généreront parfois des économies en baissant la consommation énergétique, et maintiendront l'activité économique sur notre bassin d'emplois.

Aussi, la question du levier fiscal se pose.

Rappelons que les taxes communales n'ont pas augmenté depuis 2008.

Rappelons également que 80 % des Liverdunois ne payent plus de taxe d'habitation depuis 2020, et les 20 % des contribuables les plus aisés vont voir leur taxe d'habitation disparaître d'ici 3 ans.

Rappelons enfin que la hausse générée par l'évolution des bases cadastrales n'a jamais été aussi faible (+0,2 % correspond à une augmentation de 16 centimes par mois pour 1.000 € de taxe foncière).

		Base (tous locaux confondus)	locaux Taux TFI		Produit TFPB	Produit supplémen- taire	Augmen- tation en %	Effet levier (investissement supplémentaires avec subvention moyenne de 30 % du HT et remboursement de FCTVA)		
							Par an	Sur 6 ans		
Sans augme	ntation	5 680 093 €	33,41%	1 897 719 €	-	-	5	/ / / / / / / / / / / / / / / / / / /		
	+0,5 pt	5 680 093 €	33,91%	1 926 120 €	28 400 €	1,50%	41 556 €	249 333 €		
	+0,75 pt	5 680 093 €	34,16%	1 940 320 €	42 601 €	2,24%	62 333 €	374 000 €		
Hypothèses	+1 pt	5 680 093 €	34,41%	1 954 520 €	56 801 €	2,99%	83 111 €	498 667 €		
d'augmen- tation	+1,5 pt	5 680 093 €	34,91%	1 982 920 €	85 201 €	4,49%	124 667 €	748 000 €		
	+1,75 pt	5 680 093 €	35,16%	1 997 121 €	99 402 €	5,24%	145 444 €	872 667 €		
WI.	+2 pt	5 680 093 €	35,41%	2 011 321 €	113 602 €	5,99%	166 222 €	997 333 €		



				Scénarios d'augmentation de la TFPB communale et départementale									
Nb de propriétés (habitation et locaux professionnels)	%age du total des locaux imposés	Sont imposées à la TFPB (cotisation <u>totale</u> : communale, départementale, intercommunale et ordures ménagères)	Soit une moyenne de TFPB <u>communale</u> <u>et</u> <u>départementale</u> de :	Augmentation moyenne avec +0,5 pt:	Augmentation moyenne avec +0,75 pt :	Augmenta- tion moyenne avec +1 pt :	Augmentation moyenne avec +1,5 pt :	Augmentation moyenne avec +1,75 pt:	Augmenta- tion moyenne avec +2 pt :				
53	2%	entre 12 € et 149 €	29 €	0€	1€	1€	1€	2€	2€				
96	4%	entre 150 € et 449 €	100 €	2€	2€	3 €	5 €	5€	6€				
173	8%	entre 450 € et 749 €	415 €	6€	9€	12 €	19 €	22 €	25€				
1 635	74%	entre 750 € et 1.524 €	720 €	11 €	16€	22€	32 €	38 €	43 €				
252	11%	> ou = à 1525 €	2 560 €	38€	57€	77 €	115 €	134 €	153€				
2 209	100%												

Incidences d'une augmentation selon les divers scénarios

10. Objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément à la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

	2020	2021	2022	2023	2024
Charges réelles de fonctionnement en K€ (hors charges except)	3944	3879	3933	3970	4018
Objectifs d'évolution	-4,3%	-1,7%	1,4%	0,9%	1,2%

11. Objectifs d'évolution du besoin de financement

Conformément à la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter les objectifs d'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20	2021	2022	2023	2024
Emprunts contractés	0	1	38	0	763	40	1	800	0	0	0	400
Remboursement de la dette en capita	289	301	288	273	272	314	314	326	379	344	306	124
Evolution du besoin de financement	-289	-300	-250	-273	492	-274	-314	474	-379	-344	-306	276
Evolution cumulée du besoin de financement	-289	-589	-839	-1112	-620	-894	-1208	-734	-1113	-1457	-1762	-1486

Montant en K€

La commune rembourse davantage de capital d'emprunt que ce qu'elle emprunte. La dette diminue.

Fait à Liverdun, le 18 mars 2021.

